



COMMUNE DE LE CHAMP-PRES-FROGES PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **22 avril 2026 à 19h10** en mairie

Présents : JACQUIN Mylène, RIONDET Pascal, JEANSELME Pascale, THERY Eynard, VILLERMAIN Isabelle, RAFIN Maxence, MONTEL LOUIS Sandrine, JAITTE JérémY, NICOLLET Isabelle, PERRIN-BIT Marc, REYMOND Séverine, ZANOLI Nicolas, FLORES Angélique, BONNET MACHOT Jérémie, BARUZZO Caroline

Secrétaire de séance : JEANSELME Pascale

ORDRE DU JOUR

- I.Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20.03.2026
- II.Approbation de la convention de mise à disposition d'une parcelle communale à l'ACCA de Le Champ-près-Froges
- III.Attribution d'une subvention à l'ESI PRO 7
- IV.Attribution d'une subvention à l'ADMR
- V.Remboursement de frais à Pascale JEANSELME
- VI.Délibération annuelle autorisant le recrutement de « jobs d'été »
- VII.Autorisation d'intenter une action au fond devant le tribunal judiciaire
- VIII.Prêt court terme
- IX.Remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux
- X.Nomination d'un représentant PFI
- XI.Attribution commissions
- XII.Dénomination de rues
- XIII.Remboursement de frais à Pascal RIONDET
- XIV.Divers
- XV.Date du prochain conseil

DELIBERATIONS

I – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20.03.2026

Le Conseil municipal, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 20.03.2026

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté



II – Approbation de la convention de mise à disposition d’une parcelle communale à l’ACCA de Le Champ-près-Froges

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité la convention de mise à disposition au profit de l’ACCA de Le Champ-près-Froges la parcelle communale cadastrée C272, située Route de Tigneux. Le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1 (Sandrine Montel-Louis)

Décision : Adopté

III – Attribution d’une subvention à l’ESI PRO 7

Le Conseil municipal, après avoir voté, attribue une subvention exceptionnelle d’un montant de 400 euros à l’association ESI PRO 7.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1 (Nicolas Zanolli)

Décision : Adopté

IV – Attribution d’une subvention à l’ADMR

Le Conseil municipal, après avoir voté, attribue une subvention exceptionnelle d’un montant de 100 euros à l’association ADMR.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

V – Remboursement de frais à Pascale JEANSELME

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement à Madame JEANSELME Pascale de la somme de 84.95€ correspondant à l’achat d’un carton à dessins 80x120cm pour ranger les plans de la commune de Le Champ-près-Froges.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté



VI – Délibération annuelle autorisant le recrutement de « jobs d'été »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame Le Maire à recruter des agents contractuels, dans la limite de 8 agents à raison de 35 heures/semaine, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

VII – Autorisation d'intenter une action au fond devant le tribunal judiciaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame Le Maire à engager, au nom de la Commune toute procédure judiciaire au fond devant le Tribunal judiciaire compétent, à l'encontre de Monsieur Le Garlantezec afin que ce dernier procède à l'évacuation des déchets situés aux droits de la parcelle cadastrée section OC n°197 et à la mise en conformité de la construction située aux droits de la parcelle cadastrée section OC n°494 au 243 Tigneux, 38190, LE CHAMP-PRES-FROGES.

Le conseil municipal précise que ces demandes pourront être formulées dans le cadre de la procédure judiciaire au fond devant le tribunal judiciaire compétent autorisée par la délibération n°2026-019 du 23 mars 2026.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

VIII – Prêt court terme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter un emprunt de 450 000 € à Court Terme auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

IX – Remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le remboursement des frais kilométriques engagés par les conseillers municipaux dans le cadre de déplacements liés à l'exercice de leur mandat sur présentation d'un état de frais détaillé, précisant notamment la date, l'objet du déplacement, le nombre de kilomètres parcourus et le véhicule utilisé.

Le remboursement sera calculé sur la base du barème kilométrique en vigueur applicable aux agents de la fonction publique.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté



X – Nomination d'un représentant PFI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré nomme et délègue tous pouvoirs à Mme VILLERMAIN Isabelle à l'effet de représenter la Commune et siéger en Assemblée Générale et Assemblée Spéciale de la société dénommée POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE, société anonyme d'économie mixte au capital de 5 000 000 euros, dont le siège spécial se situe Avenue du Grand Sablon à LA TRONCHE (38700), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 348 205 543 RCS GRENOBLE.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

XI – Attribution commissions

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la nomination, par Madame Le Maire, des délégués au sein des commissions communales suivantes :

- **TRAVAUX** : RIONDET Pascal – Référent
Membres : THERY Eynard – JAITTE Jérémie – RAFIN Maxence – REYMOND Séverine
- **FINANCES** : JEANSELME Pascale – Référente
Membre : Jérémie BONNET MACHOT
- **INFRASTRUCTURES & 3D** : THERY Eynard – Référent
Membres : RAFIN Maxence – PERRIN BIT Marc - RIONDET Pascal
- **URBANISME** : VILLERMAIN Isabelle – Référente
Membres : MONTEL LOUIS Sandrine - FLORES Angélique - RIONDET Pascal
- **CAO** (Commission Appel d'Offres) : JACQUIN Mylène – Référente
Membres titulaires : RIONDET Pascal – MONTEL LOUIS Sandrine – BONNET MACHOT Jérémie
Membres suppléants : THERY Eynard – ZANOLI Nicolas – PERRIN-BIT Marc
- **TRANQUILITE PUBLIQUE** : REYMOND Séverine – Référente
Membre : JACQUIN Mylène
- **VIE SCOLAIRE** : NICOLLET Isabelle – Référente
Membre : JACQUIN Mylène
- **EVENEMENTIEL** : FLORES Angélique – Référente
Membres : ZANOLI Nicolas – VILLERMAIN Isabelle
- **SOLIDARITE ET LIEN SOCIAL** : VILLERMAIN Isabelle – Référente
Membres : NICOLLET Isabelle – JEANSELME Pascale – BARUZZO Caroline – REYMOND Séverine
- **RH** : MONTEL-LOUIS Sandrine - Référente
Membre : JEANSELME Pascale
- **JEUNESSE** : REYMOND Séverine – Référente
Membres : NICOLLET Isabelle – BARUZZO Caroline
- **CHEMINS COMMUNAUX, FORET ET ENVIRONNEMENT** : PERRIN BIT Marc – Référent
Membres : ZANOLI Nicolas – RAFIN Maxence – SAURAT Dominique (citoyen) – SANTINI Christian (citoyen)



- **COMMUNICATION** : JEANSELME Pascale – Référente
Membres : RAFIN Maxence – BONNET MACHOT Jérémie – ZANOLI Nicolas

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

XII – Dénomination de rues

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré attribue les nouveaux numéros suivants aux parcelles suivantes :

- N°913 pour la parcelle B1776
- N°915 pour la parcelle B1778
- N°443 pour la parcelle B1785
- N°445 pour la parcelle B1786
- N°34 pour la parcelle B1756

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

XII – Remboursement de frais à Pascal RIONDET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement à Monsieur RIONDET Pascal de la somme de 34.99€ correspondant à l'achat d'un adaptateur VGA/HDMI pour l'école primaire de la commune de Le Champ-près-Froges.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté

XIII – Divers

- La reconstruction du pont de Fourneux sera englobée dans les travaux de rénovation du chemin de Champalud et sera donc en partie subventionnée par le département et la communauté de communes du Grésivaudan
- Le marquage au sol du parking relais au rond-point de la déviation de Le Champ-près-Froges est prévu la semaine du 27 avril 2026
- L'achèvement des travaux de rénovation de l'école primaire de Le Champ-près-Froges nécessite de nombreuses réunions pour la levée des réserves.
- Echange autour de l'avenir de la boulangerie de la commune de Le Champ-près-Froges.
- Une personne a été recrutée au secrétariat pour compléter le temps partiel de Madame Defaix-Vialet.
- Le 25.04.2026 : nettoyage de la commune à 9h00 à la mairie.



XIV – Date du prochain Conseil Municipal : Mercredi 17 juin à 19h00, avec une présentation de TE38 à 18h00.

Clôture de la séance

La séance est levée à 21h35.

Fait à Le Champ-près-Froges,

Le 18/05/2026

Le Maire,